

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-13-5-1

Séance du jeudi 15 décembre 2011

### SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-5-6 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au nouveau dispositif d'aides aux études d'urbanisme et d'aménagement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer des subventions pour des études liées aux documents d'urbanisme d'un montant total de **7 812,00 euros**. Ces subventions sont attribuées en faveur des communes inscrites en annexe du rapport selon les modalités rappelées dans le rapport ; ces montants sont prélevés sur le programme F215 du budget départemental, imputation 0-204-71-20414-2692-007.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions